



## LA CRIMINOLOGIE AU SERVICE DE L'ENQUÊTE DE POLICE JUDICIAIRE

- > Quel est l'apport de la criminologie ?
- > Quel bénéfice en tirent les enquêteurs ?
- > La France a-t-elle intégré ces techniques à sa police judiciaire ?

- Cette science étudie les facteurs et les processus de l'action criminelle. Leur connaissance permet de mieux contenir et lutter contre ces crimes (d'après Raymond Gassin, criminologue).
- L'analyse comportementale permet de dresser des portraits psychologiques des criminels, notamment dans le cadre de tueurs en série. Cette sérialité, mise en évidence, peut aider à confondre l'auteur et améliorer le taux de résolution des affaires criminelles.
- En 2002, la gendarmerie nationale met en place le département des sciences du comportement, apportant une dimension psychologique à l'enquête pénale, permettant d'orienter le travail d'investigation.

# L'analyse comportementale

## et le phénomène des tueurs en série

par CHRISTOPHE TRIOLLET

# D

Dans les années 50, le profilage est créé aux États-Unis. Depuis, ses services d'enquête ont pleinement intégré l'étude des profils psychologiques et la sociologie des criminels à leurs investigations, en complément des techniques dites plus scientifiques. L'analyse comportementale a ainsi permis la résolution de nombreux crimes en série auxquels sont confrontés les États-Unis. En France, les sciences du comportement ont fait leur entrée en police judiciaire en 2002.

Si le phénomène criminel est une constante sociale universelle dans le temps et dans l'espace, les méthodes de lutte contre le crime ont évolué avec la science. En France, les techniques d'investigation se sont progressivement enrichies des apports de nouvelles sciences objectives développées dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – la médecine légale et la

police scientifique, notamment – en occultant pour des raisons philosophiques l'ensemble des sciences plus subjectives (la sociologie ou la psychologie criminelles) pourtant largement utilisées dans les pays de culture anglo-américaine. Aux États-Unis, face à l'augmentation inquiétante des taux de criminalité et de non-résolution

des affaires criminelles<sup>(1)</sup>, la criminologie<sup>(2)</sup> s'est intégrée au corps de l'enquête de police judiciaire pour pallier les carences des techniques d'investigation traditionnelles, trouvant son essor dans l'étude du phénomène des serial killers. Sur plus de 160 tueurs ou

(1) Selon l'*US Department of Justice*, les homicides ont progressé de 280 % de 1960 à 1990 et le nombre des homicides non élucidés est passé de moins de 500 à plus de 7 000 sur la même période.

(2) Selon Raymond Gassin, la criminologie peut être définie comme « (...) la science qui étudie les facteurs et les processus de l'action criminelle et qui détermine, à partir de la connaissance de ces facteurs et de ces processus, les moyens de lutte les meilleurs pour contenir et si possible réduire ce mal social » in *Criminologie*, précis Dalloz, 6<sup>e</sup> édition, 2007, page 33.

(3) *Serial killers, enquête sur les tueurs en série*, Stéphane Bourgoïn, éditions Grasset, Paris, 1993, page 9.

voleurs en série identifiés dans le monde entre 1973 et 1993, 75 % l'ont été aux États-Unis<sup>(3)</sup>.

### Une intelligence territoriale adaptée à la sécurité

Après avoir enseigné la criminologie à l'Académie nationale du Bureau fédéral d'investigation (FBI - *Federal Bureau of Investigation*) à Quantico en Virginie dès 1969, l'agent spécial Howard Teten rejoint la toute nouvelle Unité des sciences du comportement (*Behavioral science unit and crime investigative analysis*) en 1972 – rebaptisée *Behavioral analysis unit* (BAU) dans les années 1980 – composante du Centre national d'analyses des crimes violents (*National center for the analysis of violent crime*) du FBI. Les agents choisis pour intégrer cette unité spécialisée en criminologie suivent une formation poussée de deux années aux techniques d'élaboration du profil criminel (*profiling* ou profilage) mises au point par Howard Teten au regard des théories avancées pour la première fois dans les années cinquante par le docteur James A. Brussel, psychiatre et

(4) Le docteur Brussel est à l'origine du processus de "raisonnement inductif" (faire des hypothèses basées sur l'expérience).

criminologue<sup>(4)</sup>. Pionnier en criminologie appliquée au service des enquêtes en cours, le docteur

Brussel devient le premier *profiler* en permettant l'arrestation de George

(5) George Metesky est le poseur d'une trentaine de bombes dans New-York de 1940 à 1956.

Metesky<sup>(5)</sup> selon des méthodes de probabilités basées sur la sociologie criminelle (étude du

milieu de vie du délinquant), l'anthropologie criminelle (étude des particularités physiques du délinquant) et la psychologie criminelle (étude du comportement du délinquant).

En 1985, ces techniques de rapprochements judiciaires ont été perfectionnées puis intégrées par le FBI au sein du programme informatique *Violent criminal apprehension program* (VICAP). Puis, elles ont été complétées par l'analyse des statistiques annuelles du département d'État américain à la Justice et les informations collectées au cours des enquêtes menées par les agents John E. Douglas et Robert K. Ressler auprès de 36 tueurs en série emprisonnés et 118 de leurs victimes survivantes<sup>(6)</sup>.

(6) J. Douglas et M. Olshaker, *Agent spécial du FBI, j'ai traqué des serial killers*, éditions du Rocher, Paris, 1997.

Cette gigantesque base de données permet, après analyse et interprétation, de

confronter divers éléments relevés au cours d'une enquête de police judiciaire en établissant des probabilités quant aux liens éventuels existant entre la nature du crime et son auteur présumé. En dressant un profil psychologique du criminel, la



Sirpa-gendarmerie - ADC F. Batsamo

La présence des gendarmes du DSC au cours des auditions aide les enquêteurs dans l'orientation de leurs questions en fonction de l'analyse comportementale de la personne entendue.

(7) Les résultats obtenus en France à la fin des années 1990 sont sensiblement identiques : « J'ai pour ma part effectué une vingtaine de profilages dans le cadre d'enquêtes criminelles, dont les deux tiers ont pu faciliter l'identification et l'interpellation des auteurs », Michèle Agrapart-Delmas, *Serial Killer : le profilage*, Revue de la Gendarmerie Nationale, n° 194, 1<sup>er</sup> trimestre 2000, page 33.

BAU est susceptible d'orienter sérieusement le travail des enquêteurs en privilégiant certaines pistes. Au final, il apparaît que la technique du profilage s'est révélée fiable dans près de 80 % des cas<sup>(7)</sup>.

### L'intervention de la médecine mentale

Fort de plus de trente ans d'expérience en matière de lutte contre les crimes violents – la BAU établissant ses premiers profils criminels au profit des polices

locales dès 1978 – les psychocriminologues du FBI ont élaboré une technique spécifique de classification des crimes multiples en fonction de leur auteur et de leurs victimes.

Contrairement au *mass murderer*<sup>(8)</sup> et au *spree killer*<sup>(9)</sup>, le *serial killer* est un malade

(8) *Le Mass murderer* est l'auteur de meurtres perpétrés en une seule fois dans un même lieu et liés par le même événement tel Richard Durm tuant huit personnes et en blessant dix-neuf autres en pleine séance du conseil municipal de Nanterre en 2002.

(9) *Le spree killer* est l'auteur occasionnel de meurtres commis au hasard dans des endroits différents et dans un laps de temps rapproché.

mental qui choisit avec discernement ses victimes en vue de réaliser ses fantasmes, le plus souvent de manière très violente. Les études psychiatriques menées aux États-



Les tueurs en série signent chacun de leurs actes. La recherche de ces éléments permet de reconstituer le rituel du criminel.

Unis tendent à démontrer que le tueur en série est un déviant, souffrant généralement de psychoses délirantes – telles la schizophrénie (dissociation de la personnalité) et la psychose hallucinatoire chronique (écho de la pensée) – ou de troubles psychopathiques forts (personnalité antisociale) le plus souvent accompagnés de perversions sexuelles (pornographie, fétichisme ou sadisme, notamment). On les classe alors en deux catégories distinctes : les psychotiques (ou paranoïdes schizophrènes) – Herbert Mullin, reconnu coupable de treize meurtres perpétrés en 1972, affirme avoir agi sous les ordres directs de Dieu. David Berkowitz explique avoir tué six personnes entre 1976 et 1977 sur ordre d'un démon incarné dans le chien de son

voisin – et les psychopathes (ou sociopathes) tel Francis Heaulme reconnu coupable de neuf homicides commis entre 1984 et 1992. Ces derniers, les plus nombreux, recherchent en permanence du plaisir au détriment des autres, en repoussant toujours plus loin leurs limites et en agissant froidement, sans remords ni sentiments de culpabilité, motivés par les seules sensations de manipulation, de

domination et de notoriété tel Marc Dutroux au milieu des années 1990<sup>(10)</sup>.

Pour y accéder, le tueur en série a besoin de dépersonnaliser sa victime afin de la

(10) Carine Hutsebaut, criminologue : « Marc Dutroux se mesure au monde entier (...) le plaisir intense dure au-delà de l'acte lui-même, dans son formidable pied de nez à la société (...) il jouit de cette puissance qu'il jette à la face du monde » in *Profession Profileuse, sur la piste des criminels sexuels*, Le Cherche Midi éditeur, 2000, pages 61 et 62.

réduire en un simple objet propre à assouvir ses fantasmes les plus divers. À défaut de pouvoir s'imposer naturellement dans la société, il choisit d'exister autrement en imposant sa supériorité et sa virilité par le droit de vie et de mort. Le *serial killer* est un malade mental qui n'existe qu'au travers de l'anéantissement et de l'humiliation des autres. La colère, la haine et la volonté de dominer physiquement ses victimes (tortures, mutilations, viols, masturbations ante ou *post-mortem*) sous-tendent tous ses actes. L'acte sexuel n'est le plus souvent qu'un moyen pour y parvenir.

Le tueur en série n'apparaît pas être un criminel-né au sens des théories développées par l'école positiviste

(11) *La criminologie*, par G. Picca, presses universitaires de France, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1993.

italienne de l'anthropologie criminelle<sup>(11)</sup> – thèse soutenant que l'homme criminel est déterminé dès l'origine parce qu'il est né criminel – mais un criminel d'habitude conditionné par un dérèglement psychologique profond engendré dès l'enfance et conforté par un milieu social difficile. En effet, il semble que de nombreux tueurs en série aient vécu une enfance troublée par de mauvais traitements infligés par une mère dominatrice au sein d'une cellule familiale déstructurée favorisant l'émergence d'une personnalité psychopathe (absence de repères sociaux, haine envers les femmes).

Les enquêtes menées par les psychocriminologues du FBI ont également permis de dégager une trilogie du comportement infantile rencontrée presque systématiquement chez l'ensemble des tueurs en série interrogés (énurésie au-delà de l'âge normal, pyromanie et cruauté envers les animaux) prolongée par la commission de nombreux délits pendant l'adolescence. Richard Speck, tueur de huit infirmières en 1966, faisait déjà l'objet de quarante arrestations dès l'âge de 20 ans. En France, Guy Georges, auteur de cinq meurtres entre 1991 et 1997 avait déjà été condamné huit fois de 1978 à 1985 pour vols, agressions avec arme et viol avec violences.

Décélés, ces graves troubles mentaux justifient un suivi psychiatrique sérieux caractérisé par la prescription de psychothérapies et de chimiothérapies. Or, il s'avère très souvent que ce suivi n'existe pas, le système carcéral apparaissant totalement inadapté et les hôpitaux publics saturés. Selon les statistiques du département d'État américain à la Justice, 10 % des détenus sont schizophrènes, maniaco-dépressifs ou atteints de troubles comportementaux sévères. En France, la proportion de personnes atteintes de troubles mentaux les plus graves (schizophrénie ou autres formes de

(12) *La responsabilité pénale des personnes atteintes de troubles mentaux*, rapport d'information n° 434, des sénateurs Lecerf, Michel, Barbier et Demontès, du 5 mai 2010.

psychoses) représenterait également 10 % de la population carcérale<sup>(12)</sup>. Cette situation est exploitée par les détenus à personnalité psychopathique qui manipulent allègrement leur environnement en devenant même parfois des prisonniers modèles. Aux États-Unis, Edmund E. Kemper est condamné à l'âge de quatorze ans pour le double meurtre de ses grands-parents. Pourtant qualifié d'extrêmement dangereux par les psychiatres qui décèlent en lui de graves troubles de la personnalité, il est relâché après sept années d'internement moyennant un suivi psychologique. Malgré tout, il est arrêté quatre ans plus tard pour huit assassinats – dont celui de sa mère – accompagnés de viols et de mutilations, perpétrés de 1972 à 1973. En France, Guy Georges, qualifié d'immature, d'instable, d'impulsif et de dangereux par les experts, est condamné à dix ans de réclusion criminelle en 1985 pour viol avec violences. Prisonnier modèle, il bénéficie d'un régime privilégié de semi-liberté dès 1991, date de ses premiers crimes sur Paris.

L'escalade des actes commis par les tueurs et violeurs en série pose le délicat problème de la récidive. Outre-atlantique, 63 % des criminels emprisonnés commettent un nouveau crime dans les deux ans qui suivent leur libération. En France, le taux de récidive relatif aux infractions contre les personnes atteignait près de 40 % en 1997. Le meilleur

indicateur des futurs passages à l'acte d'un criminel reste indéniablement son passé criminel.

### L'établissement du profil psychologique

Le premier travail du *profileur* va consister à observer scrupuleusement la scène de crime, sur place le plus souvent, en exploitant les constatations effectuées par les enquêteurs – complétées par le travail du médecin légiste – afin de déterminer au mieux le mode opératoire et la signature du criminel. Le travail déjà effectué en amont par les enquêteurs (constatations, photographies et vidéos, auditions...) se révèle donc plus que jamais fondamental puisqu'il conditionnera dans tous les cas le bon déroulement de l'enquête de police judiciaire et le travail du psychocriminologue.

Le mode opératoire est un concept dynamique et aléatoire. C'est ce que fait le criminel pour commettre son forfait (tuer à l'aide d'une arme blanche, par exemple). En revanche, la signature est un concept statique et immuable appelé aussi « *rituel criminel* ». C'est ce que le

criminel doit accomplir pour se réaliser lui-même et éventuellement prendre du plaisir (pratiquer des actes de barbarie sur ses

(13) Ainsi, entre 1962 et 1964, Albert DeSalvo « *signait* » ses crimes en laissant systématiquement le corps de ses victimes dans une position grotesque et humiliante, la jupe relevée et les jambes repliées.

victimes)<sup>(13)</sup>. En résumé, le mode

opératoire est défini comme l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation du crime (égorger pour tuer) alors que la signature englobe l'ensemble des actes qui n'étaient pas indispensables à la réalisation du crime (mutiler après avoir tué).

Ces définitions vont permettre au profileur de classer l'auteur présumé dans la catégorie des « *criminels organisés* » (qui planifient leurs actes de manière consciente) ou dans celle des « *criminels désorganisés* » (qui agissent instinctivement sans préparation particulière) pour ensuite dresser un premier profil psychologique.

Enfin, contrairement aux techniques traditionnelles du rapprochement

judiciaire, le psychocriminologue va essayer de relier les crimes qui lui sont soumis à d'autres crimes non élucidés en fonction des signatures plus qu'en fonction des modes opératoires, en confrontant systématiquement les informations relevées aux bases de données quand elles existent<sup>(14)</sup> et à son appréciation personnelle. Aux

(14) En France, le logiciel Salvac développé par les autorités canadiennes, a été déployé en 2002 à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) pour le compte de la gendarmerie et de la police nationales. Adopté dans 9 pays européens, il constitue une avancée substantielle pour renforcer le traitement des violences faites aux personnes. Actuellement géré par l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) de la DCPJ, le fichier contenait 8 000 dossiers au 15 septembre 2008. À cette date, douze séries de rapprochements ont été effectuées et une soixantaine était en cours de traitement (site du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)).

États-Unis, ces analyses vont permettre d'affiner le profil psychologique initial en dégagant de nouvelles pistes afin d'attirer le criminel dans un piège. C'est la méthode *proactive* élaborée par le FBI basée sur l'anticipation des actes du criminel par identification.

### L'expérience française

La BAU, actuellement constituée de douze agents spéciaux employés à plein temps, travaille sans relâche au profit des polices locales des États-Unis et organise des conférences à travers tout le pays. Son efficacité n'est plus à démontrer.

En France, force est de constater que si la criminologie est enseignée dans les facultés de droit depuis de très nombreuses années, l'analyse comportementale en tant que

composante de l'enquête de police judiciaire n'émerge véritablement que depuis une dizaine d'années. La réflexion engagée par le Bureau police judiciaire (BPJ) de la direction générale de la gendarmerie nationale et les travaux conduits par le professeur Michel Bénézech<sup>(15)</sup>, psychiatre et professeur de

(15) Michel Bénézech a dirigé un service hospitalier de psychiatrie pénitentiaire. Ancien expert judiciaire, il a été professeur associé des Universités en médecine légale et en droit privé. Spécialiste de renommée internationale en matière de psychiatrie criminelle, il est l'auteur de plus de 450 publications scientifiques et coauteur d'une trentaine d'ouvrages. Il participe aujourd'hui aux nombreux travaux du département des sciences du comportement de la gendarmerie nationale.

(16) Circulaire n° 165.000/GEND/OE/SDPJ/PJ du 12 mars 2010 relative à l'exercice de la police judiciaire par la gendarmerie nationale (class. 44.04), § 3.2.2.2 page 22.





LPC - ADC O. Pezeyre

Créé en 2001, le département des sciences du comportement se déplace sur les scènes de crime. Son expertise apporte une dimension psychologique au travail d'enquête.

médecine légale, ont permis à la gendarmerie nationale d'être un précurseur en la matière.

Créé en 2001 et opérationnel depuis 2002, le Département des sciences du comportement (DSC)<sup>(16)</sup> – intégré au Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD) de la gendarmerie nationale – a pour mission d'apporter une dimension psychologique à l'enquête pénale.

(17) *L'analyse comportementale : outil d'aide à l'enquête*, par Marie-Laure Brunel-Dupin et Pierre Chaignon in *Revue de la gendarmerie nationale*, n° 231, 2<sup>e</sup> trimestre 2009, page 8.

Constitué de quatre analystes et de trois référents police judiciaire, il intervient en matière de crimes en série mais aussi pour tout fait criminel

(18) Mutilations, tortures et actes divers *ante* ou *post mortem* ; ablation visible de membres ou d'organes, corps laissé dans une posture dégradante ou humiliante, mise en scène particulière du lieu des faits, inscriptions sur le corps, multiplicité et/ou variété des coups portés, usage de différents types d'armes, introduction d'objets dans le corps, manifestation d'une violence extraordinaire ou anormale, manifestation des indices de présomption de sérialité.

présentant des caractéristiques particulières comme l'absence de mobile apparent<sup>(17)</sup>. Compétent sur l'ensemble du territoire, le DSC assure une permanence opérationnelle et peut intervenir à tout moment de

l'enquête, y compris sous le signe de l'urgence dans le cadre du plan alerte enlèvement ou quand au moins un des éléments d'alerte de comportement criminel particulier est détecté<sup>(18)</sup>.

Bousculant les techniques d'enquête habituelles, l'analyse comportementale s'installe progressivement dans le paysage judiciaire. Magistrats et enquêteurs sont désormais sensibilisés sur la complémentarité des procédés mis à leur disposition afin de rechercher plus efficacement puis de confondre l'auteur présumé d'un ou plusieurs crimes. Toutefois, dans tous les cas, le psychocriminologue ne devra jamais se substituer à l'enquêteur, mais simplement orienter ses recherches au regard de nouvelles méthodes de travail. Alors seulement la criminologie pourra prétendre intégrer pleinement l'enquête de police judiciaire.



### CHRISTOPHE TRIOLLET

**Chef d'escadron Christophe Triollet, officier de gendarmerie, officier élève au collège interarmées de Défense.**

Ancien élève de l'École des officiers de la gendarmerie nationale, le chef d'escadron Christophe Triollet est titulaire d'une maîtrise en droit privé et d'un diplôme universitaire de droit et sciences criminelles. Après un passage en gendarmerie mobile, il seconde le commandant de la compagnie de Narbonne, puis prend la tête de la compagnie de Mantes-la-Jolie. Chef de la cellule contrôle de gestion de la région de gendarmerie de Corse, il rejoint le bureau de l'exécution du budget de la direction générale jusqu'à l'été 2010.

## ALLER PLUS LOIN



L'auteur a recueilli les confessions de tueurs en série. Ils nous livrent leurs souffrances et leurs fantasmes, mais aussi leur besoin de tuer.

L'ouvrage présente sept biographies de tueurs en série, comme Jeffrey

Dahmer, "cannibale de Milwaukee" ou Peter Kurien, "le vampire de Düsseldorf". Spécialiste mondialement reconnu dans son domaine, Stéphane Bourgoïn est conférencier à l'école de la Gendarmerie nationale. Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages et de documentaires télévisés sur les serial killers.

**Le livre noir des serial killers, dans la tête des tueurs en série Stéphane Bourgoïn. Éditions Points, 2010, 768 pages.**